

**PROVINCE DE QUÉBEC**

**MRC DE PAPINEAU**



Séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Duhamel du **mardi 18 juin 2019, à 14 h** à la salle de conférence sise au 1890, de la rue Principale, à Duhamel, sous la présidence du maire suppléant, monsieur Gaëtan Lalande.

**Sont présents** : Madame Marie-Céline Hébert, messieurs Michel Longtin, Raymond Bisson, Gilles Payer et Noël Picard

**Absence motivée** : Monsieur David Pharand

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Julie Ricard est présente et agit à titre de secrétaire d'assemblée. Elle informe le Conseil que l'avis de convocation a été livré conformément à l'article 156 du *Code municipal du Québec* à tous les membres présents sur le territoire.

1. Ouverture de l'assemblée par monsieur le maire
2. Renoncement à la rémunération des élus pour la tenue d'une séance extraordinaire
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Offre de services de CIMA pour la confection de plans et la production d'un avis technique dans le cadre des projets RIRRL et AIRL sur une partie du chemin du Lac-Gagnon Ouest
5. Offre de services de N. Sigouin Infra-Conseils dans le cadre du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) pour l'amélioration d'une partie du ch. des Lacs
6. Adoption du règlement 2019-02 Tarification des équipements municipaux en matière de sports et de loisirs
7. Embauche d'une assistante en loisirs, culture et tourisme
8. Invitation à soumissionner- réfection du sentier Iroquois
9. Période de questions
10. Fermeture de l'assemblée

**1. Ouverture de l'assemblée**

<b>2019-06-19259</b> <b>Ouverture de l'assemblée</b>
---

Il est résolu à l'unanimité

D'ouvrir l'assemblée à 14 h 02

Adoptée.

**2. Renoncement à la rémunération des élus pour la tenue d'une assemblée extraordinaire**

<b>2019-06-19260</b> <b>Renoncement à la rémunération des élus pour la tenue d'une assemblée extraordinaire</b>
--

**CONSIDÉRANT QUE** la convocation de cette assemblée extraordinaire coïncide avec la tenue d'une plénière régulière ;

Il est **résolu à l'unanimité**

**QUE** les membres du conseil municipal renoncent au paiement de la rémunération supplémentaire pour la tenue d'une assemblée extraordinaire.

**Adoptée.**

### **3. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

<b>2019-06-19261</b> <b>Lecture et adoption de l'ordre du jour</b>
---

Il est **résolu à l'unanimité**

**QUE** le Conseil approuve l'ordre du jour tel que présenté.

**Adoptée.**

### **4. Offre de services de CIMA pour la confection de plans et la production d'un avis technique dans le cadre des projets RIRRL et AIRL sur une partie du chemin du Lac-Gagnon Ouest**

<b>2019-06-19262</b> <b>Offre de services de CIMA pour la confection de plans et la production d'un avis technique dans le cadre des projets RIRRL et AIRL sur une partie du chemin du Lac-Gagnon Ouest</b>
--

**CONSIDÉRANT QU'**au cours des dernières années des inondations récurrentes dues aux crues printanières ont entravé le chemin du Lac-Gagnon-Ouest de sorte que certaines propriétés sont enclavées durant la période de crue ;

**CONSIDÉRANT QUE** des travaux de réfection du chemin du Lac-Gagnon-Ouest sont nécessaires afin d'assurer la sécurité de nos citoyens ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité devra demander la bonification du mandat de services professionnels afin de procéder à des travaux de rehaussement et d'élargissement de la chaussée du segment 5-32 en plus de la stabilisation du talus de ce segment de route ;

**CONSIDÉRANT** l'offre de services déposée par la firme CIMA le 6 juin 2019 comprenant un avenant pour le rehaussement et d'élargissement de la chaussée du segment 5-32 ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'offre de services comprend un montant forfaitaire de 39 900 \$, la caractérisation du milieu naturel (5 950 \$), une demande de certificat d'autorisation (8 450 \$) au MELCC et une demande d'examen au ministère des Pêches et Océan (5 450 \$), pour un total de 59 750 \$, avant les taxes;

Il est **résolu à l'unanimité**

**QUE** les membres du Conseil acceptent l'offre de services professionnels de CIMA pour le rehaussement et d'élargissement de la chaussée du segment 5-32 au montant de 59 750 \$, avant les taxes, et approuvent le paiement des factures y afférentes.

**Adoptée.**

**5. Offre de services de N. Sigouin Infra-Conseils dans le cadre du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) pour l'amélioration d'une partie du ch. des Lacs**

**2019-06-19263**

**Offre de services de N. Sigouin Infra-Conseils dans le cadre du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) pour l'amélioration d'une partie du ch. des Lacs**

**CONSIDÉRANT QUE** les inondations causées par la crue printanière ont endommagé une partie du chemin des lacs ;

**CONSIDÉRANT QU'**une subvention du programme d'aménagement durable des forêts (PADF) est disponible à la MRC de Papineau pour réaliser les travaux nécessaires, soit le rehaussement du chemin des lacs sur une portion d'environ 500 mètres ainsi que le remplacement de deux ponceaux ;

**CONSIDÉRANT** l'offre de services professionnels pour la préparation de plans pour la réfection du chemin des Lacs déposée par la firme N. Sigouin Infra-Conseils le 6 juin 2019 ;

**Il est résolu à l'unanimité**

**QUE** les membres du Conseil acceptent l'offre de services professionnels de N. Sigouin Infra-Conseils pour la préparation de plans pour la réfection du chemin des Lacs au montant de 5 745 \$ avant les taxes, et approuvent le paiement des factures y afférentes.

**Adoptée.**

**6. Adoption du règlement 2019-02 Tarification des équipements municipaux en matière de sports et de loisirs**

**2019-06-19264**

**Adoption du règlement 2019-02 Tarification des équipements municipaux en matière de sports et de loisirs**

**RÈGLEMENT 2019-02**

Tarification des équipements municipaux en matière de sports et de loisirs

**ATTENDU** qu'avis de motion du présent règlement a été donné lors de l'assemblée ordinaire du 7 juin 2019, du conseil de la municipalité de Duhamel.

**Il est résolu à l'unanimité**

**QUE** le règlement suivant, portant le numéro «2019-02 » et intitulé « RÈGLEMENT DE TARIFICATION DES ÉQUIPEMENTS ET DES INFRASTRUCTURES MUNICIPALES » soit adopté :

**ARTICLE 1 APPLICATION**

Les personnes de moins de 18 ans, les résidents et leurs invités bénéficient d'une gratuité pour la location d'une journée, à l'exception des équipements

liés au tube et tuba qui ne se louent que pour une demie journée. La tarification s'applique donc aux visiteurs non-résidents, âgés de plus de 18 ans.

Les utilisateurs qui veulent louer les items pour une plus longue période que celle mentionnée au précédent paragraphe seront assujettis à la tarification et aux modalités de location.

## **ARTICLE 2 TARIFICATION**

- 2 \$/ Dossard
- 5 \$ / paire de raquette (cadenas inclus)
- 5 \$/ tube (incluant une veste de flottaison individuelle, sifflet et cadenas)
- 5 \$/ masque et tuba (incluant une veste de flottaison individuelle, sifflet et cadenas)

## **ARTICLE 3 MODALITÉS DE LOCATION**

2.1 Le locateur signataire devra être âgé de 18 ans et plus

2.2 Le locateur signataire devra fournir une pièce d'identité avec photo

2.3 Le locateur signataire devra compléter le formulaire de reconnaissance et d'acceptation des risques

2.4 Le locateur signataire, résident ou non qui ramènera le matériel en retard se verra facturé une location en sus

2.5 Le locateur signataire, résident ou non qui ne ramènera pas le matériel ou qui ramènera le matériel brisé ou dont l'usure ne sera pas normale selon l'usage prescrit sera facturé pour les dommages d'un montant pouvant aller jusqu'à :

- 5 \$/ sifflet
- 20 \$/ cadenas
- 25 \$/ dossard
- 50 \$ / casque
- 75 \$ / tuba
- 150 \$ /paire de raquette
- 150 \$ / tube
- 200 \$ / vélo enfant
- 500 \$ / vélo adulte

La totalité de la facture relative à la perte ou au bris d'un équipement devra être payée dans les 30 jours suivants la date de facturation.

## **ARTICLE 4 ENTRÉE EN VIGUEUR**

9.1 Le présent règlement entrera en vigueur à partir de son adoption.

---

David Pharand

Maire

---

Julie Ricard

Directrice générale

#### **7. Embauche d'une assistante en loisirs culture et tourisme**

**2019-06-19265**

**Embauche d'une assistante en loisirs, culture et tourisme**

**CONSIDÉRANT** l'appel de candidatures pour combler le poste d'assistant en loisirs, culture et tourisme qui prenait fin le 7 juin 2019 ;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la direction de considérer favorablement la candidature de madame Myriam Brown à titre d'assistante en loisirs, culture et tourisme;

**CONSIDÉRANT** l'admissibilité de madame Myriam Brown à une subvention d'*Employé-été Canada*

Il est **résolu à l'unanimité**

**Que** le Conseil accepte la recommandation de la direction et embauche madame Myriam Brown à titre d'assistante en loisirs, culture et tourisme pour une durée de 9 semaines, soit du 15 juin au 11 août 2019 à raison de 35 heures par semaine.

**Adoptée.**

#### **8. Invitation à soumissionner- réfection du sentier Iroquois**

**2019-06-19266**

**Invitation à soumissionner- réfection du sentier Iroquois**

**CONSIDÉRANT** le plan d'aménagement pour la réfection des infrastructures au site de la chute Iroquois produit par Conception Plein Air le 7 novembre 2018 ;

**CONSIDÉRANT** la réception d'une aide financière de 15 000 \$ de Rando Québec pour la mise à niveau et l'amélioration des sentiers nationaux au Québec ;

Il est **résolu à l'unanimité**

**QUE** les membres du Conseil autorisent la direction à lancer un appel d'offres sur invitation pour l'exécution des travaux de réfection du sentier Iroquois, tels qu'identifiés comme étant prioritaires dans le plan d'aménagement pour la réfection des infrastructures au site de la chute Iroquois.

**Adoptée.**

#### **9. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**Aucune**

#### **10. LEVÉE DE LA SÉANCE**

**2019-06-19267**

**Levée de l'assemblée**

**Il est résolu à l'unanimité**

**QUE** la séance soit et est levée à 14 h 08.

**Adoptée.**